

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

1. Introduction

Ces conditions générales du contrat font partie intégrante du contrat entre vous et GriwaRent AG. Nous vous recommandons d'étudier attentivement ces conditions générales du contrat.

2. Objet du contrat

GriwaRent AG sert d'intermédiaire pour la location d'appartements de vacances principalement situés à Grindelwald, lesquels sont exclusivement en possession de propriétaires privés. Le contrôle des disponibilités incombe à GriwaRent AG. C'est pourquoi nous pouvons toujours vous communiquer de suite si l'objet désiré est libre ou non.

3. Réservation et conclusion du contrat

Vous pouvez réserver l'objet de votre contrat chez GriwaRent AG par téléphone, oralement, par écrit ou par internet. Par la réception de votre réservation orale ou écrite (y compris courrier électronique), vous concluez un contrat avec GriwaRent AG. À partir de ce moment, les droits et obligations régies par le contrat ainsi que les présentes conditions générales entrent en vigueur. Notre bureau des réservations vous fera parvenir de suite une confirmation de réservation. Au cas où la confirmation de réservation présenterait des divergences par rapport à la description du prospectus, vous reconnaissez, par le versement de votre acompte, la validité du contrat conclu sur la base de la confirmation de réservation. Si aucun versement d'acompte n'est effectué dans les 10 jours suivants la réception de la confirmation de réservation, alors GriwaRent AG peut disposer librement de l'objet du contrat réservé. Des désirs particuliers de votre part ne peuvent être acceptés par le bureau des réservations qu'à titre indicatif et donc non contractuel. Aucun droit légal n'oblige GriwaRent AG à exaucer ces désirs, sauf si ces derniers vous ont été confirmés par écrit par GriwaRent AG. Si la somme convenue pour la location n'est pas versée dans les délais prévus, selon les dispositions présentées sous chiffre 4.3, GriwaRent AG se réserve le droit de refuser de fournir les prestations.

4. Prix

- 4.1 Prix figurant dans le prospectus: les prix publiés correspondent à une somme à payer par journée pour l'objet de location en entier, conformément au tarif appliqué pour la période correspondante. Le nettoyage final, le linge de lit et la taxe de séjour ainsi que les frais de réservation ne sont pas compris dans le prix de la location. La durée minimum de location se monte généralement à 7 jours, le samedi correspond respectivement au jour d'arrivée et de départ (haute saison). D'éventuelles exceptions sont possibles moyennant une confirmation écrite du bureau des réservations. La consommation habituelle d'énergie est comprise dans les prix, pour autant qu'aucune autre disposition ne soit prévue dans la description. Les frais de chauffage, en-dehors des saisons habituelles de chauffage, ne sont pas compris.
- 4.2 Frais de réservation: GriwaRent AG facture une taxe de CHF 50.00 pour chaque réservation.
- 4.3 Paiements: la somme de location due pour l'objet loué et réservé est à payer à l'avance, soit avant le départ, et à savoir comme suit: 30% de la somme de location due pour l'objet loué et réservé sont à verser dans les 10 jours après réception de la confirmation de réservation. La somme due restante est à verser à GriwaRent AG au plus tard 42 jours avant le début de la durée de location. En cas de réservation à court terme, soit moins de 42 jours avant le début de la durée de location, le montant total de la location est à payer à GriwaRent AG, immédiatement après réception de la confirmation de réservation. Si les délais de paiement impartis pour la somme due restante, resp. la totalité de la somme due pour la location lors de réservation à court terme, ne sont pas respectés, GriwaRent AG se réserve le droit de refuser de fournir les prestations.
- 4.4 Frais d'annulation : en cas de résiliation de votre part, nous vous facturons les taxes d'annulation suivantes:
 - jusqu'à 43 jours avant le début de la durée de location 10% du montant de la facture
 - 42 à 29 jours avant le début de la durée de la location 50% du montant de la facture
 - 28 à 1 jour/s avant le début de la durée de location 100% du montant de la factureLa réception de l'annonce de votre résiliation auprès du bureau des réservations fait foi (pour les dimanches et les jours fériés, le prochain jour ouvrable fera foi). Si la prise de possession de l'objet loué n'a pas lieu ou a lieu tardivement, le montant total de la facture reste à payer. Nous vous recommandons instamment de conclure une assurance annulation.
- 4.5 Modifications des prix: c'est avec soin que les descriptions des objets ont été déterminées et que les prix ont été calculés. D'éventuelles modifications de prestations ou de prix, survenues avant votre réservation, vous seront communiquées lors de votre réservation ou au plus tard dans la confirmation de réservation. Il est peu probable que d'éventuelles modifications de prestations surviennent ultérieurement à la conclusion du contrat, ceci ne peut cependant pas être totalement exclu. S'il s'agit d'une modification substantielle d'un point essentiel du contrat, vous avez le droit de résilier le contrat, sans frais, dans un délai de cinq jours dès réception de l'avis de ladite modification. D'éventuels versements déjà effectués seront remboursés immédiatement. Nous nous réservons expressément le droit, jusqu'à 22 jours avant le début de la durée de location, de modifier les prix pour les raisons suivantes: augmentation ou instauration de redevances, taxes ou impôts sur certaines prestations définies. Si l'augmentation de prix devait dépasser les 10%, les droits décrits auparavant dans ce paragraphe vous reviennent.
- 4.6 Validité des prix: les prix publiés sont des prix au comptant et ne sont plus valables pour les clients procédant à une réservation après que le catalogue ait été nouvellement édité ou que le site web ait été mis à jour (Update). Sous réserve du précédent paragraphe 4.5., les prix faisant foi sont ceux convenus lors de la réservation.

5. Arrivée et départ; raccourcissement ou prolongation du séjour

L'arrivée devra s'effectuer entre 16 h. et 19 h., le départ avant 10 h. Si vous deviez arriver après 19 h., GriwaRent AG devra en être informé suffisamment tôt. Si vous ne pouvez prendre possession de l'objet loué comme prévu, p.ex. à cause d'une forte circulation, grèves, etc., ou à cause de raisons personnelles, le montant total de la location reste à payer. Les mêmes règles sont applicables si vous libérez l'objet loué plus tôt que prévu. Si vous désirez prolonger votre séjour, convenez-en assez tôt avec le bureau des réservations.

6. Objet de location en remplacement et résiliation du contrat par GriwaRent AG

GriwaRent AG peut vous attribuer un objet équivalent en remplacement, si des circonstances non prévisibles ou inévitables l'exigent. GriwaRent AG est habilitée à annuler le contrat avant ou pendant la durée de location si des circonstances non prévisibles ou inévitables rendent la remise de l'objet loué impossible, si ces circonstances mettent le locataire en danger ou portent atteinte à l'objet loué ou si la fourniture de prestations serait à ce point entravée que l'exécution du contrat ne serait plus raisonnablement possible. D'éventuelles sommes déjà versées seront, toutefois sous déduction de prestations déjà fournies, remboursées. GriwaRent AG n'est, dans aucun des cas cités sous le chiffre 6, tenu de verser des dommages et intérêts.

7. Obligation du locataire

Lors de la remise des clefs, une caution se montant à CHF 300.– est à payer au moyen de la carte de crédit (également encore davantage si l'objet du contrat s'avère de valeur ou d'importance supérieure). Si la caution n'est pas déposée, le loueur a le droit de refuser de remettre l'objet du contrat. **L'objet du contrat de location ne sera occupé que par le nombre de personnes prévu (y compris enfants et petits enfants).** D'éventuelles personnes supplémentaires pourront être renvoyées par le propriétaire/détenteur des clefs. L'objet du contrat de location doit être utilisé avec soin, selon les règles de convenance et dans le respect du voisinage. Le nettoyage des équipements de cuisine, de la vaisselle et des couverts incombe au locataire (n'est pas compris dans le nettoyage final). Si le locataire ou l'un des autres occupants cause un dommage à l'objet loué, il faut de suite en référer à GriwaRent AG. Le locataire est tenu responsable pour tout éventuel dommage causé par lui ou l'un des autres occupants, sauf s'il est possible de prouver que ni lui ni les autres occupants ne sont les auteurs des dommages causés. Il en est de même si l'appartement ne peut être remis au prochain locataire. Les dommages causés peuvent être déduits de la caution.

8. Réclamations, demandes de dommages et intérêts

Si l'objet du contrat de location ne correspondait pas à l'état convenu dans le contrat ou si vous subissez un dommage, il faut en référer de suite au propriétaire/détenteur des clefs. S'il ne peut être remédié à ce défaut dans un délai raisonnable, le bureau des réservations doit être averti. Si en cas de défaut apparent aucune plainte n'a été immédiatement formulée dès le début de la durée de location, il est supposé que l'objet du contrat de location est exempt de défauts. Les mêmes règles sont applicables si les défauts se présentent pendant la durée de location. Le propriétaire/détenteur des clefs, resp. le bureau des réservations, ne sont pas autorisés à valider des revendications. D'éventuelles revendications sont à adresser par écrit au bureau des réservations, dans un délai de quatre semaines après la fin de la durée du contrat de location, ceci en présentant les preuves à l'appui nécessaires (photos, etc.). Dès lors que vous ne respectez pas les règles mentionnées ci-dessus, vous perdez tous les droits de demandes en dommages et intérêts.

9. Responsabilité de GriwaRent AG

9.1 En règle générale: si l'objet du contrat de location n'était pas conforme aux termes du contrat, GriwaRent AG s'efforce de vous mettre un objet de remplacement équivalent à disposition. Si ceci n'était pas possible dans un délai raisonnable ou si vous refusez pour des raisons objectives et importantes, alors GriwaRent AG vous remboursera une éventuelle moins-value, si une faute est imputable à GriwaRent AG. Si, en raison de la violation de contrat engendrée, dont la faute est imputable à GriwaRent AG, un dommage vous était causé, GriwaRent AG en répondra. La responsabilité légale pour des dommages autres que des dommages aux personnes (p.ex. dommages matériels ou du patrimoine) est limitée au prix de la location (ceci tout en additionnant les exigences de toutes les personnes concernées). Si les prestations de GriwaRent AG devaient être soumises à des conventions internationales ou des lois nationales, lesquelles limiteraient encore davantage ou excluraient la responsabilité de GriwaRent AG, alors ces conventions ou ces lois sont applicables. Si le dommage est à imputer aux raisons suivantes, GriwaRent AG ne pourra en être tenu responsable:

- actes ou omissions de votre part ou de la part d'une autre personne occupant l'objet loué;
- manquements imprévisibles ou inévitables d'une tierce personne, laquelle n'étant aucunement associée à la fourniture des prestations contractuelles;
- cas de force majeure ou événements que GriwaRent AG, malgré tout le soin apporté, ne pouvait prévoir ou écarter;
- utilisation des piscines, des terrains de jeu pour enfants, des équipements sportifs de toutes sortes (comme p.ex. courts de tennis et terrains de football, équipements d'entraînement). GriwaRent AG décline toute responsabilité en cas d'utilisation de ces équipements.
- Dommages et pertes suite à un vol avec effraction.

Ces dispositions sont également applicables pour la responsabilité extra contractuelle. La responsabilité envers des auxiliaires est formellement exclue. Des conventions internationales ou lois nationales limitant encore davantage les responsabilités ou même les excluant sont applicables en priorité.

10. Assurances

Nous vous recommandons de conclure une assurance annulation ainsi qu'une assurance responsabilité civile avant votre départ, pour autant que vous n'ayez pas déjà contracté une telle assurance garantissant une couverture suffisante.

11. Droit applicable et for juridique

Les rapports entre vous et GriwaRent AG sont soumis au Droit suisse. Le client ne peut poursuivre juridiquement GriwaRent AG que dans le district de Grindelwald/Interlaken-Interlaken-Oberhasli. GriwaRent AG peut poursuivre son client à son domicile ou dans le district de Grindelwald/Interlaken-Interlaken-Oberhasli . GriwaRent AG sert d'intermédiaire pour la location d'appartements de vacances principalement situés à Grindelwald, lesquels sont exclusivement en possession de propriétaires privés. Le contrôle des disponibilités incombe à GriwaRent AG. C'est pourquoi nous pouvons toujours vous communiquer de suite si l'objet désiré est libre ou non.